

Procès-Verbal de Séance

DU CONSEIL SYNDICAL

République Française

SÉANCE DU 24 OCTOBRE 2019

Nombre de Conseillers : L'an deux mille dix-neuf
- **en exercice :** 12 le vingt quatre octobre à dix-huit heures et trente minutes
- **présents :** 9 le Conseil Syndical légalement convoqué s'est réuni
- **votants :** 10 en session ordinaire à la Mairie de La Neuville-Roy,
sous la présidence de M. Thomas LESUEUR, Président.

Date de la convocation : 17 octobre 2019

Présents : Mesdames Aurélie BERGERON, Annie LUCAS et Virginie LARSONNIER, Messieurs Jean PECHO, Julien BONNEMENT,, Xavier DENEUFBOURG, Philippe LE CAM, Thomas LESUEUR et Thierry HOUPY.

Absente excusée : Monsieur Thierry MICHEL (Pouvoir à Thierry HOUPY)

Absent : Madame Jennifer MEBREK et Monsieur Bruno RABUSSIÉ

Suppléants présents :

Secrétaire de séance : Philippe LE CAM

1. Approbation du dernier Procès-Verbal

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté sans observation à l'unanimité des présents.

2. Décision Modificative au Budget 28041412-040 (N°15/2019)

Lors de l'élaboration du Budget 2019, la somme de 6152€ a été mise à l'article 28041412 au chapitre 040 "Opération d'ordre de transfert entre section", hors l'amortissement pour les travaux sur le Préfabriqué de Montiers sont amortis sur 5 ans pour 6152.04€

Il convient afin de passer les écritures sur l'exercice de voter une augmentation de l'article de 1€

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, **DÉCIDE** l'augmentation des recettes d'investissement de 1€ à l'article 28041412 Chapitre 040

3. Décision Modificative au Budget - Assurance Dommage Ouvrage (N°16/2019)

Suite à la délibération N°40/2018 retenant la SMACL pour l'assurance Dommage Ouvrage du Groupe Scolaire et après renseignement pris auprès des services de la Trésorerie. Cette charge de 30 107.74€ doit être écrite en fonctionnement à l'article 6162 et peut être amorti sur la durée du contrat soit 10 ans.

Pour ce faire, une modification de budget est nécessaire afin d'ouvrir les crédits en recette de fonctionnement au Chapitre 042 Article 791 et en dépense d'investissement au Chapitre 040 Article 4818. Ainsi que des dépenses de fonctionnement au 023 et des recettes d'investissement au 021. La charge est ainsi neutralisée sur l'exercice 2019 en fonctionnement et à partir de 2020, 1/10 de la prime sera budgétée en dépense de fonctionnement au Chapitre 042 Article 6812 et en recette d'investissement en recette au Chapitre 040 Article 4818

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité,

DÉCIDE l'ouverture de recettes de fonctionnement de 30 108€ à l'article 791 Chapitre 042 et à l'ouverture de dépense d'investissement de 30 108€ au Chapitre 040 Article 4818.

DÉCIDE l'ouverture de dépenses de fonctionnement à l'article 023 de 30 108€ et à l'ouverture de recettes d'investissement à l'article 021 de 30 108€.

4. Décision Modificative au Budget - Annulation de Titres

Monsieur le Président souhaite statuer sur les 3 Titres émis à l'encontre de la Commune de Pronleroy restés impayés à ce jour.

Madame Lieuré ne peut garder ces titres et nous demande de prendre une position.

Pour rappel, il s'agit de 3 titres de 2014, 2015 et 2016 pour un montant de 8 222.65€.

Monsieur le Président propose d'annuler ces titres. Une discussion s'entame entre les membres.

La Commune de Pronleroy s'était engagée de payer le dernier titre de 2016 lors de l'intervention du magistrat en janvier dernier, les dires n'ont pas été suivis des faits.

Les membres s'accordent pour ajourner cette délibération et pour garder les 3 titres enregistrés dans les comptes du syndicat.

5. Subvention exceptionnelle aux classes découvertes 2020 (N°17/2019)

Le Président informe les membres des projets de classes découvertes pour 2020 pour les classes de Mesdames Baisse, Bergeron et de Monsieur Gaudiard. Le programme de la classe découverte a été joint à la convocation.

La parole est donnée à Madame Bergeron qui donne des détails sur le voyage et les actions menées par les enseignants et les parents d'élèves pour faire baisser le prix du voyage. Madame Bergeron en profite pour confirmer que le voyage se fera malgré le départ de Monsieur Gaudiard de l'école.

Monsieur le Président rappelle que la subvention était de 35€ en 2019 pour 3 classes.

Monsieur le Président propose de garder cette participation de 35,00 € par élève partant en classe de découverte en 2020, ce qui engendrerait une participation à hauteur de $(22+27+26)*35=2\ 625€$.

Monsieur Le Cam se félicite que les 3 classes du regroupement partent en même temps.

Madame Larsonnier souhaiterait revaloriser la participation du syndicat, même de quelques euros pour montrer notre soutien.

Monsieur le Président précise que cette participation s'ajoute aux 13 euros par élèves déjà attribués aux classes pour leur sortie scolaire et que les communes sont libres de délibérer pour attribuer une somme complémentaire aux enfants de leur commune.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, 9 voix POUR et 1 ABSTENTION, **DÉCIDE** d'accorder 35,00 € par élève partant en classe de découverte en 2020 et pour ce faire d'inscrire les ressources nécessaires au budget 2020.

6. Informations diverses

- Monsieur le Président revient sur la rentrée scolaire, 268 enfants scolarisés.
Comme l'a demandé le BO du 26 juillet, les couleurs de la France et de l'Europe ainsi que les paroles de la Marseillaise ont été affichées dans chaque classe.
Monsieur le Président informe du départ de Monsieur Gaudiard, directeur de La Neuville-Roy. Il a obtenu un poste à l'académie. Un remplaçant doit être nommé pour la rentrée du 4 novembre. La direction de l'école est assurée par Madame Aurélie Bergeron.
Monsieur le Président informe des mouvements à la circonscription de Saint-Just-en-Chaussée, une nouvelle inspectrice doit être nommée.
- Monsieur le Président informe qu'une lettre d'information a été diffusée aux familles le 26 septembre, elle est disponible sur le site.
- Monsieur le Président se félicite des inscriptions au centre de loisirs de la Toussaint, 35 enfants par jour (16 de LNR, 13 de Montiers, 2 de Léglantiers, 4 de Pronleroy)
- Monsieur le Président informe les membres de l'arrivée le 18 octobre dernier des Mises en demeure de l'URSSAF suite au contrôle du 6 juin dernier. La mise en demeure de 425€ concernant une correction de déclaration sur l'année 2018 va être mandatée. L'autre mise en demeure d'un montant de 7491€ concernant les 3 points déjà évoqués, elle fera l'objet d'un recours auprès de la Commission de Recours Amiable par lettre recommandée.
- Monsieur le Président donne différents éléments concernant la construction du groupe Scolaire
 - Le dossier FCTVA a été transmis à la Préfecture, le syndicat n'étant pas éligible à la pérennisation (récupération de la TVA en N+1) et comme le précise la circulaire, Une demande sera faite début 2020 à titre exceptionnel pour percevoir un acompte de 70% en 2020 pour les dépenses 2019 afin de consolider la trésorerie.
 - Les versements de nos partenaires se poursuivent, à ce jour, le syndicat a perçu 1 687 721.68€.
 - Le Conseil Départemental nous a notifié la subvention pour les VRD le 25 septembre pour 156 000€, le dernier dossier concernant la cantine sera re-déposé pour 2020
 - La première annuité de l'emprunt de 1 000 000€ a été remboursée au 29 septembre. Toutes les communes ont payé le titre émis en juillet correspondant.
 - Plusieurs devis ont été faits pour le mobilier et le matériel (tables, chaises, tableau, extincteurs, cuisine, rideaux, ...) et la fourniture d'électricité.
 - Un devis a été demandé à la MAIF pour l'assurance du bâtiment et des activités.
 - Consultation pour de nouveaux copieurs, le contrat Xerox se termine juillet 2021, mais dans le groupe scolaire on pourrait passer à 3 copieurs au lieu de 4 dont un pourrait passer en noir&blanc.
 - Les enseignants ont choisi leur salle de classe.
 - Le copieur Samsung en location depuis 2014 a été résilié, BNPLeasing accepte de nous le céder pour 1€.
 - Le Président s'est rendu le 26 août à Lille dans les locaux de CANOPE.
 - D'après le plan de financement, le reste à charge pour le Syndicat est d'environ 1 586 000€. Au vu du contexte actuel, une demande d'offre pour 600 000€ a été faite auprès du Crédit Agricole, la proposition est la suivante

	20 ans	25ans	30ans
Taux	1.08%	1.23%	1.30%
Annuitée	33 517.64€	28 024.97€	24 280.95€

Monsieur le Président invite les maires à en parler à leurs conseils municipaux, le point sera mis en délibération lors du prochain conseil syndical.

- Courrier de la Fédération Française du Bâtiment de l'Oise quant à la pénurie de main d'oeuvre.
 - Le planning du chantier a été recalé après la mise hors d'eau, hors d'air. Il sera notifié aux entreprises. Il permet une rentrée des premières classes après les vacances de février.
 - Les classes de CP/CE1 décoreront des carreaux de faïence qui seront mise en place dans les sanitaires enfants.
 - Le bilan de la balance +/- à ce jour est à -6400€
- Monsieur le Président fait un point sur le personnel. Mademoiselle Galek n'a finalement pas souhaité accepter la proposition de CDD faite en juillet. Nous avons recruté Madame Rhadija Mastour à la place qui était précédemment au collège d'Estrée Saint Denis.
Madame Nathalie Jeko a été absente sur le mois de septembre pour soucis familiaux. Les équipes ont pu se réorganiser pour palier à cette absente sans remplacement.
La situation du personnel en CDI a été réévaluée en octobre 2019, comme le demande la réglementation
Monsieur Jehant-Loup Soën a été titularisé à son poste
Madame Isabelle Bastin a obtenu son diplôme BAFD en juin 2019.
- Monsieur le Président rend compte de la Commission Cantine qui s'est tenue le 24 septembre, le compte rendu est disponible sur le site, la prochaine aura lieu le 19 décembre. Un repas végétarien est au menu chaque semaine depuis la rentrée. L'obligation est tombée à partir du 1er novembre.
 - Monsieur le Président informe que le Conseil Départemental nous octroie l'aide pour la préscolarisation.
 - Monsieur le Président remercie les personnes présentes aux Conseils d'École. Le challenge Basket prévu en octobre se fera finalement au printemps
 - Monsieur le Président informe du contrôle CAF effectué dans nos locaux le mercredi 16 octobre. Madame Tiffay a contrôlé l'année 2018. En ressort une anomalie de déclaration des heures Extrascolaire, le maximum par jour ne peut excéder 8h, hors nous avons déclaré 8h15. La Caf nous demande de communiquer davantage sur leur soutien aux activités.
 - Monsieur le Président informe de l'envoi d'un courrier à Monsieur Xavier Bertrand, Président de la Région des Hauts de France, en charge du ramassage scolaire quant à l'organisation des transports après l'ouverture du RPC et notamment le midi. Pas de réponse à ce jour.
Un courrier reçu des services de la Région nous informe qu'à ce jour, seulement 43 enfants sont inscrits sur le site Oise-mobilité. Ce chiffre est très en-dessous du nombre réel d'enfants fréquentant les transports.
 - Monsieur le Président informe que le Syndicat a été retenu en vague 2 pour la mise en place du Compte Financier Unique (CFU) en 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 19 heures 50

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du Conseil Syndical du 24 octobre 2019 a comporté trois délibérations.

1	Décision Modificative au Budget 28041412-040	Délibération N°15/2019
2	Décision Modificative au Budget - Assurance Dommage Ouvrage	Délibération N°16/2019
3	Décision Modificative au Budget - Annulation de Titres	ajourné
4	Subvention exceptionnelle aux classes découvertes 2020	Délibération N°17/2019

Signature des Membres du Conseil Syndical

Thomas Lesueur Présent	Julien BONNEMENT Présent	Jean PECHO Présent	Annie LUCAS Présente
Thierry HOUPY Présent	Thierry MICHEL Absent Pouvoir à Thierry HOUPY	Virginie LARSONNIER Présente	Philippe LE CAM Présent
Jennifer MEBREK Absente	Bruno RABUSSIER Absent	Xavier DENEUFBOURG Présent	Aurélie BERGERON Présente